

SEANCE DU 15 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois le quinze mars, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno VAN DER PUTTEN.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Etaient présents : Mrs BRUNOT, MAURO, LEPAUW, JEANDEL, BAGOT, LOUP  
Mmes BEGUE, PARAT, DESPLANCHES, LEVEQUE, GOSSET, NAQUIN  
Absente excusée : Mme PARENT  
Absent : M. BOUSSARD  
Date de convocation : 10/03/2023

Secrétaire de séance : E. BRUNOT  
G. PARENT a donné pouvoir à P. BAGOT

N° 2023/023

PERSONNEL COMMUNAL

Centre aquatique

Formation professionnelle continue

L'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur est soumis à un recyclage tous les 5 ans, à travers le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur-sauveteur (CAEPMNS).

A la demande d'un maître-nageur du centre aquatique concerné par ce recyclage obligatoire, le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en charge des frais de formation de 160 €,

Cette formation sera dispensée par le centre territorial de formation de la FN MNS REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES LES 27-28-29 juin 2023 pour une durée de 21 heures.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de formation s'y rapportant.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN, Maire.

Eric BRUNOT, secrétaire de séance.



Publication sur le site internet de la commune de Belleville sur Loire le : 27/03/23

Transmis au contrôle de légalité le : 28/03/23

## SEANCE DU 15 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois le quinze mars, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno VAN DER PUTTEN.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Etaient présents : Mrs BRUNOT, MAURO, LEPAUW, JEANDEL, BAGOT, LOUP  
Mmes BEGUE, PARAT, DESPLANCHES, LEVEQUE, GOSSET, NAQUIN

Absente excusée : Mme PARENT

Absent : M. BOUSSARD

Date de convocation : 10/03/2023

Secrétaire de séance : E. BRUNOT

G. PARENT a donné pouvoir à P. BAGOT

N° 2023/024

### DELIBERATION PORTANT SUR LA CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

#### RECRUTEMENT PAR CONTRAT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23, 1°

Considérant qu'en raison d'une démission d'un maître-nageur sauveteur au centre aquatique et de deux demandes de MNS pour bénéficier d'un temps partiel,

Considérant qu'il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'éducateur des APS,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

DECIDE par 14 voix,

-la création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'éducateur des APS pour accroissement temporaire d'activité à temps complet (35h) dans les conditions prévues au 1° de l'article 332-23 du code général de la fonction publique (contrat d'une durée maximale de 12 mois, renouvellement compris, pendant une même période de 18 mois consécutifs) ;

- l'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN, Maire.

Eric BRUNOT, secrétaire de séance.



Publication sur le site internet de la commune de Belleville sur Loire le : ..... 21/03/23 .....

Transmis au contrôleur de légalité le : ..... 28/03/23 .....

## SEANCE DU 15 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois le quinze mars, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno VAN DER PUTTEN.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Etaient présents : Mrs BRUNOT, MAURO, LEPAUW, JEANDEL, BAGOT, LOUP  
Mmes BEGUE, PARAT, DESPLANCHES, LEVEQUE, GOSSET, NAQUIN  
Absente excusée : Mme PARENT  
Absent : M. BOUSSARD  
Date de convocation : 10/03/2023  
Secrétaire de séance : E. BRUNOT

G. PARENT a donné pouvoir à P. BAGOT

N° 2023/025

### INDEMNITES DE FONCTION - Délibération 2022/116 DU 20/12/2022

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la demande de Monsieur le Préfet du Cher il y a lieu de retirer la délibération 2022/116 du 20 décembre 2022 portant sur l'attribution d'indemnités de fonction aux conseillers municipaux, ainsi que les arrêtés de délégation s'y rapportant, l'ensemble de ces actes n'étant pas conforme au droit et à la réglementation.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée pour le retrait de cette délibération :

**4 ABSTENTIONS** C. BEGUE – E. BRUNOT – A. JEANDEL – M. LEVEQUE  
**5 VOIX POUR** B. VAN DER PUTTEN - H. PARAT - P. BAGOT – G. PARENT (par pouvoir) –  
E. LOUP  
**5 VOIX CONTRE** S. LEPAUW – I. NAQUIN – A-M DESPLANCHES – G. MAURO –  
S. GOSSET

En cas de partage des voix, celle du Maire est prépondérante (article L.2121-20) ; Du fait de la stricte égalité entre les voix « pour » et les voix « contre », la voix prépondérante du Maire fait que la décision est acquise dans le sens où ce dernier exprime son vote.

Monsieur le Maire ayant voté POUR le retrait, la délibération n° 2022/116 du 20 décembre 2022 est donc retirée.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN, Maire.

Eric BRUNOT, secrétaire de séance.



Publication sur le site internet de la commune de Belleville sur Loire le : 27/03/23

Transmis au contrôle de légalité le : 28/03/23

## SEANCE DU 15 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois le quinze mars, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno VAN DER PUTTEN.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Etaient présents : Mrs BRUNOT, MAURO, LEPAUW, JEANDEL, BAGOT, LOUP  
Mmes BEGUE, PARAT, DESPLANCHES, LEVEQUE, GOSSET, NAQUIN  
Absente excusée : Mme PARENT  
Absent : M. BOUSSARD  
Date de convocation : 10/03/2023

Secrétaire de séance : E. BRUNOT  
G. PARENT a donné pouvoir à P. BAGOT

N° 2023/027

### TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

#### Parking point d'info touristique

#### Plan de financement

Vu le plan de financement prévisionnel proposé par le Syndicat Départemental d'Electricité du Cher, pour la dépose, fourniture et pose de matériel d'éclairage public sur le parking du point d'info touristique :

#### √ Dossier 2022 - 03 – 081

Cout des travaux HT	10 054.93 €
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50 %)	5 027.47 €
Participation restant à la charge de la collectivité	5 027.47 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants présentés ci-dessus, autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN, Maire.

Eric BRUNOT, secrétaire de séance.



Publication sur le site internet de la commune de Belleville sur Loire le : 27/03/23  
Transmis au contrôle de légalité le : 28/03/23

## SEANCE DU 15 MARS 2023

L'an deux mil vingt trois le quinze mars, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes,  
sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno VAN DER PUTTEN.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Etaient présents : Mrs BRUNOT, MAURO, LEPAUW, JEANDEL, BAGOT, LOUP  
Mmes BÉGUE, PARAT, DESPLANCHES, LEVEQUE, GOSSET, NAQUIN  
Absente excusée : Mme PARENT  
Absent : M. BOUSSARD  
Date de convocation : 10/03/2023

Secrétaire de séance : E. BRUNOT  
G. PARENT a donné pouvoir à P. BAGOT

N° 2023/028

### TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

#### Rue Wittelsheim

#### Plan de financement

Vu le plan de financement prévisionnel proposé par le Syndicat Départemental d'Electricité du Cher, concernant la rénovation de l'éclairage public de la rue Wittelsheim :

#### v Dossier 2022 - 03 – 140

Cout des travaux HT	10 709.60 €
Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50 %)	5 354.80 €
Participation restant à la charge de la collectivité	5 354.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les montants présentés ci-dessus, autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme,

Bruno VAN DER PUTTEN, Maire.

Eric BRUNOT, secrétaire de séance.



Publication sur le site internet de la commune de Belleville sur Loire le : 27/03/23  
Transmis au contrôle de légalité le : 28/03/23